
JOHANNESBURG – Session du GAC sur la mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs (Séance 1)

Lundi 26 juin 2017 – 10h30 à 11h30 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

THOMAS SCHNEIDER: Asseyez-vous s’il vous plait. Il faut que l’on continue. Et le point suivant à l’ordre du jour est important.

Bien sûr que tous les points sont importants, mais celui-là est d’une importance particulière. Nous allons discuter de la mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs par le GAC. Il s’agit d’un sujet que nous avons déjà discuté à un nombre de reprises. C’est une question assez complexe.

Mais le moment actuel est décisif, parce que nous aurons pour la première fois un forum communautaire qui est organisé et programmé pour demain matin. A la lumière de ce forum, il faudra savoir ce que nous voudrions faire dans le cadre de ce forum.

Et il y a un autre nombre de questions qu’on vous a déjà envoyées, un nombre de propositions que vous avez également reçues dans le document d’informations qui a été rédigé sur la base de documents d’informations que nous avons utilisés dans le passé. Mais bien sûr, à chaque fois que nous avons une

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nouvelle réunion, nous avons plus d'informations et nous avons une idée plus claire des mesures que le GAC doit prendre dans le cadre de sa fonction comme membre de la communauté habilité.

Je donnerais donc maintenant la parole à Tom, qui a travaillé avec moi là-dessus, et avec d'autres gens aussi.

Tom présentera donc rapidement les questions qu'il faut que l'on discute.

Merci. Tom, allez-y.

TOM DALE: Merci Thomas. Je sais qu'un nombre de membres du GAC croient qu'on me paie par quantité de mails que je vous envoie...

THOMAS SCHNEIDER: Ce qui est bien sûr vrai...

TOM DALE: Oui, malheureusement, dans un monde imparfait c'est la principale méthode de communication commerciale. Vous avez reçu beaucoup de mails du secrétariat et de moi-même ce dernier mois, un nombre de mails concernant l'opération de la communauté habilité de l'ICANN.

La communauté habilitée commence maintenant à faire un nombre de choses. Donc vous avez reçu des propositions détaillées dans le document d'information pour cette session.

Nous allons essayer de reprendre la discussion où on l'a laissée à Copenhague.

Vous avez également reçu des conseils de ma part concernant le forum communautaire qui sera tenu demain. Il faudrait qu'on évalue les amendements proposés aux statuts constitutifs fondamentaux.

Et vous avez également reçu une mise à jour de ma part par mail concernant le fait que vu que le conseil d'administration de l'ICANN a approuvé son plan opérationnel et budget pour l'exercice fiscal 2018, il y a maintenant une période qui a été déclenché au cours de laquelle les membres de la communauté habilitée, si besoin, peuvent exprimer leur opposition à ce plan opérationnel et budget.

Donc le document que vous avez là-dessus à l'écran résume certaines des questions qui apparaissent dans le document d'information.

Comme vous savez, le GAC est un participant décideur depuis octobre dernier, et cela implique un nombre d'obligations aussi, et des droits bien sûr.

L'opération de la communauté habilitée est transparente avec le soutien de l'ICANN, et vous pouvez tout voir suivant le lien qui apparaît à l'écran, et qui était également dans le document d'information.

À ce jour, il y a un nombre de processus, tels que la conformation des désignations de membres du conseil d'administration, la tenue de séances formelles pour établir, bien sûr, l'organisation d'un forum communautaire qui sera tenu demain, le suivi des propositions concernant le plan opérationnel et budget.

Pour ceux qui ont suivi cette question au cours des dernières réunions du GAC, vous savez qu'il y a des procédures spécifiques pour l'exercice et les obligations du GAC qui n'ont pas été accordées par le GAC à ce jour.

La question du représentant du GAC dans le cadre de l'administration de la communauté habilitée devrait également être discuté, parce que le GAC, vous vous rappellerez avoir accordé dans le passé que le Président du GAC devrait être le représentant du GAC au sein de la communauté habilitée. Mais c'est quelque chose qu'il faudra que l'on révise ici à Johannesburg.

Comme je viens de dire, la communauté habilitée est plus transparente grâce au soutien du personnel de l'ICANN, ses

mails, ses correspondances, ses délibérations, tout est public, et le secrétariat fera de son mieux pour vous informer de ces développements et de ce qu'il se passe.

La représentation continue du GAC bien sûr est à considérer. Et j'espère qu'on pourra décider comment cela sera fait dans cette réunion. On propose que le président du GAC continue avec le soutien du secrétariat du GAC bien sûr, donc ACIG.

Le GAC, lors de la réunion de Copenhague a commencé à considérer un nombre de principes pour orienter la participation du GAC au sein de la communauté habilitée. Ce qui est résumé dans la diapositive de la manière suivante. On dit que le GAC devrait adopter une approche souple et faire les ajustements pour la participation tels que nécessaires, en fonction de l'expérience. Bien sûr on sait qu'on vient de commencer dans cette procédure.

Le GAC devrait s'impliquer par rapport aux discussions concernant des questions qui ont des implications de politiques publiques directes ou indirectes. C'est à vous de décider bien sûr ce que vous voulez faire. Peut-être que l'on pourrait reprendre cette discussion ce matin.

Troisièmement que le GAC devrait participer aux premières étapes de la procédure d'intervention progressive, ce qui comprend bien sûr la décision de soutenir ou pas des pétitions

et le type de plateforme du forum communautaire qui aura lieu ici afin de prendre des résolutions et des décisions plutôt que de devoir exercer les pouvoirs communautaires, et que le GAC devrait traiter son exercice potentiel de chaque pouvoir communautaire en fonction de ses mérites.

Et la proposition est donc qu’au cours de la présente réunion, j’espère, on pourra accorder ces principes préliminaires qui sont inclus dans le document d’informations.

Le forum communautaire, comme cela a déjà été dit ce matin, discutera des amendements aux statuts constitutifs, il s’agit des amendements aux statuts constitutifs fondamentaux et, sachant cela, il faut que la communauté l’approuve.

Le conseil d’administration propose la création d’un nouveau comité de mécanismes de responsabilité pour traiter les demandes de réexamen. Vous saurez peut-être que les demandes de réexamens sont internes, ça fait partie d’un mécanisme de révision interne de l’ICANN pour certaines décisions qui sont prises. Et le GAC a bien sûr utilisé ce processus de demande de réexamen dans le passé, comme vous savez.

La proposition est donc que la création d’un comité de mécanisme de responsabilité requiert l’approbation de la communauté. Je pense que c’est une question qui sera abordée demain ici, dans cette salle à huit heures. Et donc la discussion

de cette question est la prochaine étape dans le cadre de la procédure pour l’approbation des statuts fondamentaux.

Donc le GAC a un choix à faire là-dessus. On propose que le GAC soutienne l’amendement des statuts constitutifs en principes, mais également de demander quel est l’avis de tous les membres du GAC parce qu’il se pourrait qu’il y ait des membres du GAC qui ne sont pas présent ici à cette réunion et que dans les 21 jours de la fin de cette réunion on puisse décider si soutenir ou pas cet amendement.

Les procédures du GAC doivent s’occuper des premières trois étapes du processus de procédures, ce qui est différent des procédures qui ont été présentées tout à l’heure, mais cela reprend les propositions que l’on a déjà discutées et qui sembleraient être soutenues. On avait dit qu’à la réunion de Copenhague ces procédures proposées étaient soutenues, elles portaient sur la participation active du GAC aux premières étapes afin d’éviter à ce qu’il y ait une intervention progressive pour une question particulière, d’essayer de permettre à ce qu’il y ait une certaine souplesse, sachant quel est bien sûr la nouveauté de ce processus, on n’a pas d’expérience. Et l’équipe direction du GAC préparera une version préliminaire d’une réponse pour le GAC soutienne, s’oppose ou s’abstienne de s’exprimer par rapport à ces questions du processus d’intervention progressive dans ces premières trois étapes.

En général cela est décidé à travers la liste de diffusion du GAC, par écrit. Mais si trois membres du GAC ou plus s'opposent à l'approche proposée, la question serait proposée et serait décidée par le GAC dans un appel en téléconférence ou, si possible, dans une réunion en personne. Mais sachant les délais qu'il faut respecter qui sont inclus dans les statuts constitutifs, on propose que le GAC accorde les procédures proposées pour les premières trois étapes de la procédure d'intervention progressive.

Il y a d'avantages de détails dans le document d'information que vous pouvez consulter.

Diapo suivante.

Pour la quatrième étape de l'intervention progressive, le GAC et tout participant décideur peut exercer son pouvoir communautaire. Mais il faudrait que l'on discute un nombre d'éléments qui ont déjà été proposés dans le document d'information, sachant bien sûr qu'il s'agit d'un domaine dans lequel il y a différents avis au sein du GAC, et qu'il est fort improbable que l'on puisse arriver à prendre une décision dans la présente réunion.

Certains éléments possibles pour discussions qui étaient suggérés dans le document d'information pour l'exercice d'un pouvoir communautaire, comme par exemple pour empêcher

qu'un budget soit approuvé ou pour approuver un membre du conseil d'administration. Donc il est possible discussion que l'avis consensuel du GAC devrait être atteint, que toute objection formelle déclenche une discussion du GAC de tous les membres du GAC et que s'il n'est pas possible d'atteindre une position consensuelle, le GAC s'abstienne de voter.

On propose que le GAC essaie de travailler et de conclure son travail sur les procédures pour la quatrième étape avant la fin de la 60^{ième} réunion de l'ICANN à Abu Dhabi.

La question de l'avis du GAC au conseil d'administration a été discutée lors de la réunion de Copenhague. Encore une fois, il est improbable que le GAC ait le temps, ou même l'envie, c'est à vous de revenir sur cette question immédiatement, mais nous avons noté que tel que cela avait été conseillé auparavant, les modifications aux statuts constitutifs créeraient de manière effective, ou explicite trois catégories différentes d'avis du GAC. On a des avis consensuels du GAC qui sont définis comme tels dans les statuts constitutifs en raison de ces implications, l'avis du GAC qui n'est pas consensuel. Cela a été suggéré comme un avis ou on a un accord généralisé sans qu'il soit consensuel, parce qu'il y a eu une objection, et finalement, les dispositions existantes dans les principes opérationnels où le président peut formuler un avis au conseil d'administration sans que cela soit un avis du GAC comme tel.

Encore une fois, concernant l'exercice formel d'un droit, on suggère travaille pour conclure son approche concernant les différentes catégories d'avis avant la fin de la réunion suivante.

Concernant les processus pour aller de l'avant avec les problématiques d'intérêts pour le GAC, le président du GAC a commencé à travailler sur la définition de ces problématiques d'intérêts avec le soutien du secrétariat du GAC. Et ce n'est pas facile il faut dire, sachant que le président a d'autres engagements à respecter et que cette question devient de plus en plus complexe, parce que la communauté habilitée commence à travailler et a beaucoup de travail à faire. Et nous suggérons donc qu'il y ait plus de membres du GAC qui s'impliquent à ce travail, non seulement le président du comité. Ce qui comprend le travail sur ces problèmes dans la période intersession, et si possible avec le soutien du secrétariat du GAC.

On propose donc qu'il y ait un groupe de pilotage ou un organe similaire qui soit créé ici pour travailler sur des questions spécifiques accordées, sur lesquelles l'on doit travailler et l'on doit se mettre d'accord et présenter des propositions avant les réunions suivantes.

Cette dernière diapositive, il me semble, est la plus importante, parce que pour un nombre de raisons, y compris par le reste du travail du président et les réductions des ressources disponibles

à ACIG qui retombent sur une seule personne maintenant, à savoir moi, il serait nécessaire qu'un nombre de membres du GAC s'engage à travailler avec le soutien du secrétariat dans la période intersession.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

C'est un grand défi que nous avons devant nous. Une situation difficile je devrais dire, car nous devons, en plus du soutien du président et des vice-présidents, il faut que les membres du GAC puissent participer davantage à certains dossiers et qu'ils puissent mener le travail qui se fait par rapport à un certain nombre de questions. Autrement, le travail ne pourra pas être fait avec la qualité qu'il faut.

Alors je vous prie de réfléchir à la façon dont vous pourriez participer plus activement à ces dossiers.

Nous voyons donc que nous avons un certain nombre de points sur lesquels nous devons parler. Et puisqu'il y a des sujets plus urgents que d'autres, dont celui de la communauté habilitée, car demain il y aura cette discussion, ce forum communautaire, je vous propose donc de traiter cet aspect, à savoir qui doit représenter le GAC dans cette administration de la communauté habilitée.

C'est un organe de la communauté habilitée qui a pour rôle de représenter cette communauté et qui a des représentants des différentes AC et SO chargés de représenter le message que veulent passer ces SO et AC à l'ICANN.

La proposition donc est de garder la position que nous avons adoptée, à savoir que le président du GAC soit le représentant du GAC au sein de la communauté habilitée.

Nous devrions donc rediscuter de cette question qui a déjà été abordée dans d'autres questions. Je vous propose donc de voir avec vous si vous souhaitez continuer avec cette position ou si vous souhaitez changer le fait que ce soit le président du GAC qui soit le représentant du GAC au sein de la communauté habilitée.

Donc voilà. J'ai une liste de pays : l'Iran, la Chine, le Danemark.

Le Danemark, s'il vous plait.

DAMNEMARK:

Merci monsieur le président. Merci aussi au secrétariat 1.0 de nous avoir donné ces informations.

Je vois qu'il y a, que la décision est divisée entre les deux questions, entre les deux réunions. Et pour ce qui est du dernier point, certains aspects sont très importants.

Du point de vue de la procédure, cette décision que nous devons prendre dans cette réunion devrait être valable jusqu'à la prochaine réunion où, j'espère, nous pourrons nous mettre d'accord par rapport à la façon dont nous voulons nous impliquer dans le travail de la communauté habilitée.

En ce qui concerne le président, nous sommes d'accords pour que le président du GAC soit le représentant du GAC au sein de la communauté habilitée.

THOMAS SCHNEIDER: La Norvège.

NORVEGE: Merci monsieur de président. Oui, nous sommes d'accord avec le Danemark, même si nous pensons qu'il faudra du temps pour pouvoir en arriver à quelque chose de plus complet.

Mais nous pouvons déjà établir dans la version préliminaire des principes que le président est le représentant du GAC au sein de la communauté habilitée, sachant que nous devons être flexibles.

Nous pensons donc qu'il faut dire oui à ce qui est proposé, au moins jusqu'à la réunion suivante.

Il est important que nous puissions avoir un président du GAC qui soit impliqué dans cette communauté habilitée, il est important d'avoir un représentant.

Et nous pensons que le président du GAC est la personne idéale pour le faire.

En ce qui concerne les principes, ils doivent être flexibles, et nous nous rendons compte que ces discussions devront se poursuivre dans les différentes étapes du processus.

Pour le moment, nous croyons que le président du GAC doit occuper cette place de représentant au sein de la communauté habilitée.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: Oui. Nous nous faisons l'écho des orateurs qui m'ont précédé.

Jusqu'à la prochaine réunion, le président du GAC, Thomas Schneider devrait assumer cette responsabilité vu les circonstances et les conditions.

THOMAS SCHNEIDER: Très bien, merci l'Iran. La Chine ?

CHINE:

Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais remercier Tom d'avoir préparé ce document d'information.

En général, je suis d'accord avec l'approche proposée dans le document d'information. Je me fais également l'écho de ce qui a été dit par les orateurs qui m'ont précédé.

Ensuite, d'un côté je vous prie de m'excuser par rapport à la question que je vais poser. En ce qui concerne les 21 jours dont dispose le GAC pour prendre une position à partir de ce qui sera décidé au sein de la réunion, j'aimerais savoir d'où viennent ces 21 jours? Est-ce que cela est défini dans les statuts? Parce que nous avons beaucoup de membres du GAC dans la réunion, mais il y en a d'autres qui ne sont pas présents dans la réunion. Ces 21 jours ne sont peut-être pas suffisants pour que tous les membres du GAC, pour que chaque membre du GAC puisse examiner la question et prendre une position.

Que pouvons-nous faire pour faire avancer un petit peu ce travail afin d'aider les membres à prendre position plus rapidement?

Ensuite, le deuxième élément que je voulais soulever concerne le seuil pour les objections formelles. Pour ce qui est de cette question, je suis d'accord sur le fait que nous devons avoir une

espèce de seuil pour déclencher les discussions, autrement le GAC ne pourra pas supporter la charge de travail qu'implique ce type de processus.

Or, nous pourrions peut-être envisager la possibilité de voir comment décider de ce seuil.

Pour le moment, je ne suis pas très sûr de savoir si trois objections formelles pourraient constituer un seuil.

J'aimerais y réfléchir et j'aimerais connaître l'opinion des autres membres du GAC par rapport à cette question.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la Chine.

Tout d'abord, pour vous répondre, il y a eu un message de l'ICANN où l'on disait qu'il y avait 28 jours au lieu de 21. Ce n'était pas correct, il y a eu une erreur de communication. Il s'agit d'une période de 21 jours.

Nous devons vérifier où est-ce que ce délai commence, si cela commence à la fin de la réunion ou à la fin du forum, mais en tout cas, nous allons nous renseigner.

Quoi que ce soit, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il s'agit d'une période courte, non seulement pour le GAC, mais en

général. Mais c'est le délai qui a découlé des discussions intercommunautaires, et donc il faudra faire avec.

Nous utilisons donc le forum communautaire pour nous préparer, pour nous informer par rapport à ces dossiers, et cela nous aide à nous échauffer en quelque sorte par rapport au processus qui va avoir lieu après.

En ce qui concerne votre dernier commentaire, par rapport au seuil et aux trois objections formelles, cela n'a pas encore été testé. On a eu l'impression que ce seuil devrait comporter un petit nombre d'objections, on a pensé à trois mais on pourrait parler de 5, on pourrait changer ce seuil à l'avenir.

J'ai le Brésil, les États-Unis, la France et puis la Suisse, et ensuite l'Afrique du Sud.

BRESIL:

Merci beaucoup Thomas. Merci Tom d'avoir préparé ce document d'information. J'aimerais obtenir des précisions par rapport aux dossiers par rapport auxquels nous devons prendre des décisions.

En ce qui concerne l'avis du GAC au conseil d'administration, nous avons bien sûr l'avis de consensus, l'avis du GAC avec les visions des membres. Et je considère que les questions qui devraient être abordées doivent tenir compte du fait qu'il peut y

avoir des objections, voir quel type d'avis nous allons émettre à chaque fois.

Parce que si ce n'est pas un avis consensuel du GAC, je ne suis pas très sûr quelles seraient les questions dont il faudrait débattre parce qu'il n'y a pas de consensus.

Et pour ce qui est de la vision générale des membres, c'est la même chose, il faudrait clarifier ces questions.

En ce qui concerne donc la participation dans la communauté habilitée, je rebondis par rapport à ce qu'a dit la Chine, nous n'avons pas encore décidé, nous devons encore décider quelles sont les conditions dans lesquelles nous allons participer.

Conformément aux statuts nous avons la possibilité d'apporter un avis consensuel pour déclencher le processus. En ce qui concerne la communauté habilitée, et ce mécanisme, je ne pense pas que nous soyons tenus à émettre un avis de consensus. Je pense que c'est au GAC de décider quel type d'avis il souhaite élaborer pour participer à la communauté habilitée.

Et en ce sens, ma réponse serait différente à notre collègue de la Chine. Parce que je pense que la Chine parlait des 3 ou 4 objections qui donneraient lieu à des consultations au sein du GAC, mais je pense que la proposition c'est que, à la fin de la

consultation, s'il n'y a pas de consensus, le GAC devrait s'abstenir de participer ou de donner son avis à la communauté habilitée.

Je pense qu'on devrait parler d'un seuil plus élevé, 90% par exemple. Je ne sais pas combien d'entre nous sont présents ici, mais je ne pense pas que cela doive nous empêcher de participer au mécanisme de la communauté habilitée. Je pense que c'est quelque chose dont on doit encore discuter.

Bien sûr il y a des éléments qui ont été proposés qui pourraient être différents de ceux qui ont été proposés. Et il faut avoir cette discussion. Ce n'est pas quelque chose de fini encore.

Il faudrait donc en discuter à la prochaine réunion.

Je suis d'accords, comme les collègues qui m'ont précédé pour que le président du GAC nous représente au sein de la communauté habilitée.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup le Brésil. Vous avez raison, il y a un certain nombre de questions qui devraient être différenciées pour mieux structurer nos discussions et nos délibérations.

D'un côté, demain il y aura un forum communautaire, et le processus n'a pas été déclenché par une SO ou un AC qui n'est pas content par rapport à un processus.

Ce forum communautaire découle d'une décision qui a été prise par le conseil d'administration de changer un comité. Ils sont obligés de passer par ce processus parce que le changement qu'ils proposent concerne les statuts fondamentaux.

Le cas de figure auquel vous avez fait référence est le fait que d'autres SO et AC puissent déclencher ce processus. Et nous avons eu déjà des discussions par rapport à la façon dont cette procédure pourrait travailler, pourrait se mettre en place pour le GAC.

Je pense que nous ne devons pas nous focaliser sur ce cas de figure en particulier, le dernier que je viens de citer. Nous devons donc essayer, nous avons déjà une certaine convergence de point de vue par rapport à la façon dont nous allons agir si le GAC est invité à participer.

Voilà un élément.

Comment le GAC décide dans ce processus... Comment le GAC décide si un dossier, une question, doit faire l'objet d'un forum communautaire pour qu'ensuite ce dossier ou cette question passe par les étapes suivantes.

Nous sommes aux premières étapes, à savoir les différents dialogues qui doivent se mettre en place pour essayer de résoudre les questions. Donc plus on approche des étapes finales, plus les seuils que nous devons mettre en place devront être élevés sachant que tous les documents que nous avons vus essayent de résoudre cette question, mais pour le moment, nous devons savoir quel est la participation, quelle sera participation du GAC à ce forum qui aura lieu demain.

Nous devons voir comment nous allons participer. Est-ce que le président du GAC sera le seul à y participer ? De quelle manière, comment allons-nous interagir, est-ce que ce sera un dialogue ?

Je ne vois pas pourquoi on devrait limiter notre participation à ce dialogue, je ne vois pas pourquoi cette participation devrait être limitée au président du GAC dans ce forum communautaire.

Je pense que nous devrions donc essayer de faire en sorte que ce dialogue soit ouvert à tous.

Voilà le type de choses dont je veux discuter aujourd'hui, sachant qu'après demain nous aurons une autre séance où nous allons pouvoir nous pencher sur la question de savoir comment le dialogue sera mis en place. Et à ce moment-là, nous devons décider comment nous allons gérer ces 21 jours et quel devra être le résultat auquel nous devrions aboutir.

Je vais donc m'arrêter là. Je vais continuer. Les États Unis, vous êtes les prochains à prendre la parole.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup. Je suis un petit peu confus par rapport à la discussion que nous avons en ce moment.

Mais je vais limiter mon intervention au commentaire du Danemark et à la question de la représentation du GAC au sein de la communauté habilitée.

Pour ce qui est du commentaire du Danemark, si j'ai bien compris, les États-Unis sont d'accord pour que l'accord pour continuer avec le processus soit complet. Je pense qu'il faudrait savoir que l'on agit tous ensemble.

En ce qui concerne la représentation du GAC dans la communauté habilitée, nous soutenons que ce soit le président du GAC le représentant, mais je ne comprends pas très bien quelle serait la responsabilité et les attentes de ce rôle dans les différentes étapes du processus.

Je pense qu'il faudrait réfléchir à cela. Je voulais être sûr que ça n'existe pas déjà, et voir si nous pourrions y travailler.

Il faudrait être très clair par rapport aux attentes de ce rôle que va occuper le président du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Merci les États-Unis. J’essayais d’obtenir des commentaires de votre part par rapport à cette question en particulier. Donc essayons de voir les choses au cas par cas.

En ce qui concerne votre dernière question par rapport à la procédure exacte ou les responsabilités exactes du président en tant que représentant du GAC au sein de la communauté habilitée, il y a déjà des documents qui ont été élaborés pour savoir quel est le rôle du président du GAC dans la communauté habilitée. Nous l’avons partagé je crois. Mais bien sûr, il nous faudra revenir sur ces documents et voir ce qu’on attend de nous.

Et comme j’ai dit avant, il n’y a pas de pouvoir majeur si vous voulez, ou de flexibilité donnée à cette personne. Cette personne est le messenger des décisions d’un organe en particulier, SO ou AC. Cette personne est désignée pour faire passer un message, mais n’a pas d’influence par rapport au message lui-même, c’est le point clef qu’il faut retenir de ce rôle.

Cette personne ne peut que faire passer le message de l’organe qu’il représente, à savoir la SO ou AC, ce message qui est donc passé auprès de la communauté habilitée. Voilà le point clef.

J’ai la France après.

FRANCE:

Merci beaucoup Thomas. Comme vous le dites, c'est un point extrêmement important, il y aura un forum communautaire demain, et le GAC doit avoir des règles claires pour savoir comment participer à la communauté habilitée.

Tout d'abord j'aimerais, nous aimerions, soutenir les orateurs précédents par rapport au fait que le président devrait être notre représentant pour la communauté habilitée.

En ce qui concerne les principes pour la participation du GAC, comme vous le savez, certains pays veulent être plus impliqués dans la communauté habilitée, d'autres veulent que le GAC soit un peu moins impliqué dans cette communauté habilitée. Nous en avons discuté pendant plus d'un an. Et ce que nous avons aujourd'hui dans le document d'information, c'est un compromis, pour essayer d'être plus flexible.

Et le fait d'avoir une approche qui soit progressive au fur et à mesure que les étapes vont se suivre dans ce mécanisme de la communauté habilitée.

Nous espérons que le GAC va accepter ces principes qui ont été proposés à cette réunion. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup la France.

Comme vous le voyez dans le document d'information qui nous a été présenté par monsieur 1.0 – j'aime bien cette expression, moi ça me fait penser à James Bond – vous le voyez à la page numéro 2 du document d'information, 4 principes. Il s'agit d'une version préliminaire qui est acceptée pour le moment, sachant qu'elle pourra être modifiée dans l'avenir.

On a d'un côté des principes, et d'autre part, nous avons les procédures à la page 3. Et ensuite le dialogue à la page 4 par rapport à la dernière étape du processus.

Comme la France l'a dit, nous en avons parlé, nous en parlons depuis Dublin, en octobre 2015. Et ces discussions ont abouti à ce document, document de compromis qui peut être accepté par les uns et les autres afin de travailler, sachant que ce n'est pas la fin de l'histoire et qu'il y a encore de la place pour améliorer ces propositions.

Donc j'ai la Suisse.

SUISSE: Bonjour, Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Si vous me permettez, j'aimerais demander au secrétariat d'afficher sur l'écran la page numéro 1 du document d'information car sur

cette page figurent les questions dont on discute en ce moment. Ce serait très utile de les avoir affichés sur l'écran.

Ensuite, je vais donc vous donner notre avis par rapport à ces différentes questions, une par une. Ce sera plus clair pour tout le monde quelles sont les décisions que nous devons prendre.

THOMAS SCHNEIDER: Merci la Suisse, est-ce que c'est la fin de votre intervention ? Non. D'accord.

J'essaye de suivre ces discussions. En ce moment, nous parlons du fait que le président du GAC représente le GAC au sein de la communauté habilitée. Mais je vais poser la question aux membres du GAC, est-ce que... Si vous n'avez pas d'objection à ce que je viens de dire, on pourrait donc prendre une décision par rapport à ce premier point ? Cela pourrait nous aider à accélérer les choses. Très bien.

Donc on considère que le premier point est accepté par les membres du GAC. Ensuite nous passons au deuxième point. Et donc on va demander aux intervenants qui auront la parole de se concentrer sur ce deuxième point.

J'ai la Suisse, le Canada, l'Iran et l'Afrique du Suisse.

SUISSE:

Merci de m’avoir redonné la parole. Je vais être très bref. Je soutiens donc le point numéro 1, je n’ai pas d’objection par rapport au numéro un, je vous soutiens en tant que notre représentant au sein de la communauté habilitée.

Nous soutenons également les principes pour la participation du GAC au sein de la communauté habilitée.

Je vais passer à l’autre point, de manière très rapide. Nous sommes d’accord également avec l’application de ces principes au forum de la communauté.

Nous sommes d’accord avec les principes du GAC pour s’impliquer dans les étapes de 1 à 3 ; et pour les étapes 4, 5 et 6, on est d’accord pour en parler à Abu Dhabi.

Mais nous sommes assez d’accord avec ce qui figure déjà sur le document d’information.

Et finalement, nous sommes d’accord que pour les points sous les étapes 5 et 6, la création d’un petit groupe serait avantageuse. Et nous sommes d’accord pour que l’équipe de direction fasse partie de ces discussions.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la Suisse. L’Afrique du Sud.

AFRIQUE DU SUD:

Merci beaucoup.

J'aimerais être aussi précise que notre collègue de la Suisse. Mais j'ai encore certaines questions de clarification.

Nous sommes d'accord, bien sûr avec la proposition numéro une, la représentation du GAC en la personne du président.

Il y a une proposition selon laquelle il y aurait un comité de pilotage qui serait composé par un certain nombre de personnes. Nous aimerions savoir quelle serait la composition, avoir des clarifications par rapport à la composition de ce comité de pilotage qui serait créé.

Et ensuite, je pense que le Brésil a fait référence à un autre point, à savoir les questions à résoudre.

La question du consensus est un élément clef, mais quand on voit les débats qui ont eu lieu, et on voit les réponses de la GNSO, il paraît qu'il y a des questions par rapport auxquelles le GAC a donné son avis, et il faudrait savoir ce qu'on attend du GAC. Et je pense qu'il y a des questions là-dessus.

Et nous savons qu'il y a des problèmes là-dessus qui devraient être résolus.

Alors, monsieur le président, je pense que cette question du comité de pilotage, il faut savoir comment ce groupe serait

composé, voir quels seraient les critères pour faire partie de ce comité.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l’Afrique du Sud, merci d’avoir posé ces questions. Parce qu’il se peut qu’il y ait d’autres membres qui aient les mêmes questions. N’hésitez pas à poser vos questions de clarification.

Je vais essayer d’y répondre.

Tout d’abord, il y a cette notion de groupe de pilotage, ou comité de pilotage. Ce groupe n’aura pas de rôle formel. Il s’agit tout simplement d’une invitation aux membres du GAC à continuer à travailler jusqu’à la prochaine réunion.

Ce serait une espèce de groupe de travail, si vous voulez l’appeler comme ça, pour que les gens puissent travailler d’ici la prochaine réunion à Abu Dhabi en octobre, afin de nous aider à voir quelles seraient les décisions qui pourraient être acceptées par tous.

Il s’agit plutôt d’un groupe informel qui nous aiderait à faire avancer les choses. Nous avons travaillé sur ces questions depuis longtemps, et nous essayons d’avancer sur ces dossiers entre les réunions.

Nous savons que nous avons beaucoup d'autres pistes de travail, et nous avons aussi du travail en dehors de l'ICANN. Donc nous sommes arrivés à la conclusion que si nous voulons avoir des résultats concrets pour Abu Dhabi, il nous faudra travailler entre les séances, entre les réunions.

Et donc, de cette manière, nous allons pouvoir essayer de voir quels sont les points de vue des uns et des autres, essayer de trouver des solutions de compromis avant Abu Dhabi.

Il ne s'agit pas donc d'un groupe formel, c'est un groupe plutôt informel qui serait ouvert à tous ceux qui seraient intéressés à y participer pour essayer de faire avancer les choses, afin que l'on puisse adopter un paquet de mesures à Abu Dhabi.

On l'appelle groupe de pilotage, mais il n'a pas de rôle formel.

Et ensuite, votre dernier point, par rapport à l'avis du GAC et la réaction de la GNSO, etc. Nous devons garder à l'esprit de quoi nous parlons ici.

Le rôle traditionnel du GAC est de conseiller le conseil d'administration, de lui donner notre avis. Cela n'a rien à voir avec notre implication dans cette structure de la communauté habilitée. Notre avis au conseil d'administration ne changera pas. Le conseil d'administration aura des questions, le mettra en place ou pas, nous allons donc interagir avec le conseil

d'administration, etc. La GNSO va réagir à notre avis, va dire au conseil d'administration ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne peuvent pas faire, ou ce qu'ils n'aiment pas. Et cela ne sera pas affecté, cela va rester tel qu'il existe aujourd'hui.

Cette discussion par rapport à la clarification de la participation concerne le mécanisme qui a été créé suite au travail du groupe intercommunautaire sur la responsabilité, à savoir la communauté habilitée. Selon ce mécanisme, il peut y avoir des questions qui sont soulevées et qui vont déclencher une discussion parmi la communauté habilitée qui pourraient éventuellement, en cas d'insatisfaction importante par rapport à une action ou une inaction du conseil d'administration, cela pourrait donc aboutir à une décision de la communauté habilitée.

Le conseil d'administration, maintenant, change un comité, et cela implique un changement aux statuts fondamentaux. C'est la situation dans laquelle nous nous retrouvons.

Le processus est déclenché maintenant par cette décision du conseil d'administration. Il ne s'agit pas d'une question qui a été soulevée par une SO ou un AC.

Ce que nous discutons maintenant c'est la participation du GAC dans ce mécanisme de responsabilité qui a été créé, à savoir la communauté habilitée qui n'a rien à voir avec notre rôle

traditionnel de comité consultatif qui donne un avis au conseil d'administration.

Il s'agit de deux éléments complètement séparés.

Voilà un point de clarification par rapport à cela.

Le Brésil, voulez-vous directement à cela ? Parce qu'il y a d'autres intervenants. Très bien.

BRESIL:

Oui, c'est juste une précision. Il me semble que ce n'est pas facile pour nous tous de comprendre où en est. Que je sache, en ce moment, nous nous centrons sur l'approche pas à pas pour les règles de participation du GAC dans le cadre de ce mécanisme d'habilitation.

Mais que je sache, vu que d'ici 21 jours il va falloir que l'on s'exprime, cela précipite une décision. On ne peut pas prendre le temps de décider quelle sera notre approche par rapport à cette première décision qui est demandée d'ici la prochaine réunion. C'est pourquoi je pense que ce n'est pas clair.

En ce moment, à l'écran, on voit que l'on parle d'un processus d'intervention progressive, et qu'il y a des décisions à prendre. Mais en ce moment, il faut que l'on décide d'une question très

concrète et très pratique, et c'est le fait qu'il va falloir que l'on s'exprime là-dessus d'ici quelques jours.

Voilà pourquoi je voulais apporter cette précision, je pense qu'il y a d'autres qui pourraient s'inquiéter du même fait.

D'ici 21 jours, une fois que vous aurez reçu toutes nos réponses, si on n'a pas de consensus plein, quelle sera l'approche ? Est-ce que le GAC s'abstiendra ?

Il me semble que cela précipite donc une décision, que si on travaillait de manière plus posée. Mais peut-être que pour ce premier cas, on pourrait décider de choisir le consensus plein. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne va discuter d'un autre seuil dans l'avenir. En tout cas ici, il faudrait que l'on considère ce qui pourrait se passer dans les différents cas qui pourraient être le résultat de notre consultation.

Mais dans quelques jours il faudra décider.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Oui, vous avez tout à fait raison. L'idée est d'avoir une procédure intérimaire qui s'appliquera à ce cas particulier. Et donc après, à Abu Dhabi, on aura un peu plus de connaissances par rapport à l'expérience, on aura tiré des conclusions par rapport à ce qui aura été problématique ou pas, en dépit de nos attentes.

Donc à Abu Dhabi où on aura plus de temps, puisque la réunion est plus longue, on aura le temps d'évaluer cela. Et sachant quel aura été le résultat, on essaiera de trouver le temps pour définir cela.

Merci. J'ai donc le Canada, puis l'Iran, le Brésil et le Danemark. Canada ?

BRESIL:

Merci. Je voudrais noter que nous soutenons également à ce que le président du GAC représente le GAC au sein de la communauté habilitée, en tant que représentant élu du GAC, il nous semble que ce serait la personne appropriée pour représenter notre point de vue.

Concernant l'approche du GAC pour cette réunion et la prochaine, nous soutenons les propos du Danemark, de la Norvège et des États-Unis. Nous avons déjà exprimé notre avis dans le passé et nous continuons à croire que le GAC ne devrait exercer son rôle de décideur dans le cadre de la communauté habilitée que dans des cas exceptionnels, lorsqu'on a des implications ambiguës.

Nous souhaiterions que cela soit plus clair dans les principes qui impliquent que le GAC participera toujours, vu que toute question pourrait avoir des implications de politiques indirectes.

Nous croyons que la participation du GAC dans la communauté habilitée est importante à toutes les étapes, mais surtout à l'étape de la prise de décision où la communauté exerce des pouvoirs qui devraient se fonder sur la pratique existante de longue date du GAC, du consensus plein.

Nous reconnaissons que la participation de la communauté habilitée aux premières étapes en général est limitée par la période de temps et les délais qui sont appliqués et que cela requiert une certaine agilité pour que le GAC puisse y participer.

Cependant suivant le processus formel du GAC, qui est un peu lourd et ne correspond pas vraiment à un résultat constructif, vu que l'objectif est de donner aux membres concernés l'occasion de discuter des propositions de l'équipe de direction du GAC. Nous suggérons que l'on dise que l'on va remplacer les objections par des demandes de discussion.

THOMAS SCHNEIDER: Pourriez-vous indiquer quel est la partie du texte que vous voudriez modifier s'il vous plait? Est-ce dans la partie des principes ou dans la partie des procédures? Pourriez-vous me le dire?

CANADA: Merci monsieur de cette occasion de préciser, il me semble que cela correspond à la partie suivante, lorsque l'on aborde les trois objections nécessaires pour déclencher une discussion de l'ensemble du GAC. Vu que l'objectif des objections est de déclencher une discussion, on pourrait peut-être demander aux membres d'indiquer qu'ils souhaitent discuter d'une question. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, c'est noté. L'Iran ?

IRAN: Merci. Il me semble qu'il faut garder à l'esprit le fait que la communauté habilitée, ou EC, est quelque chose dont on discute depuis 15 mois.

Il est donc difficile de prendre des décisions maintenant, tout de suite, et nous devrions donc être prudent et prendre le temps de réviser cette annexe D, d'amendements aux statuts constitutifs.

Nous ne pouvons pas nous exprimer dans 21 jours, nous n'avons pas d'expérience sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Pourquoi ne pas essayer ce que nous avons d'abord, et si nous sommes de l'avis que cela ne suffit pas, il faudra que l'on discute de cela avec le reste des membres, ce qui est tout à fait complexe.

Cette période de 21 jours a été quelque chose qui est tout à fait clair, le point de départ est clair, et la date butoir est claire aussi. On a établi une heure précise pour la date butoir qui dit à 11h59 PM au bureau de l'ICANN. C'est tout à fait clair.

Numéro deux, comme vous avez très bien dit, il faut que l'on aille pas à pas, mais pas dans l'ensemble du document, c'est difficile.

Je voudrais que l'on ajoute une précision au fait que le président participera. Si on est d'accord que c'est le président qui va nous représenter, je dirais jusqu'à ce qu'il y ait une décision différente prise.

C'est-à-dire que vous serez là, mais si vous décidez dans l'avenir d'avoir quelqu'un d'autre qui vous accompagne, on pourra le modifier.

Ce n'est que pour cette fois-ci. Donc je voudrais vous demander monsieur d'apporter cela, d'apporter à cela d'ajouter une partie qui dise : jusqu'à ce qu'une autre formule soit décidée.

En ce qui concerne le forum, comme vous avez dit, c'est quelque chose de très important. Il faut que l'on décide ce que nous souhaitons faire. Nous vous déléguons l'autorité de nous représenter, mais essayez d'être juste et fidèle à nos propos. N'ajoutez ni éliminez rien de ce que nous décidons.

Finalement, en ce qui concerne la politique, considérons la date de demain. Demain est censé se centrer sur la création d'un mécanisme de réexamen. Est-ce une question de politique ou pas ? À mon avis, ce mécanisme de réexamen est une question de politique, mais pour d'autres, ça ne l'est pas. Et c'est difficile de le décider.

Nous l'avons également décidé en dehors de l'ICANN, et c'est quelque chose qui n'a toujours pas été décidé.

Donc soyons pragmatiques, et allons au cas par cas. Demain vous allez nous représenter dans le cadre de cette discussion et vous transmettez notre décision là-dessus. Et dans l'une ou dans plusieurs des discussions, l'un des vice-présidents actuels du GAC, Mark, a dit que le GAC souhaiterait participer à tous les forums. Parce qu'il s'agit d'une discussion, d'un échange d'avis. Ce n'est pas une question de prendre des décisions, on est là pour discuter de l'avis de chacune des parties prenantes.

Au moment de prendre des décisions, ce sera différent. Mais pour les forums, on va participer, on n'a pas de consensus à établir, que ce soit des questions de politique ou pas. Donc soyons clairs là-dessus.

Il me semble qu'il y a des personnes qui ont hâte de lever la main et de prendre la parole, mais il faut se souvenir qu'à Marrakech, on avait discuté du fait que toute unité constitutive

comme nous devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter à ce qu'il y ait un ou deux membres qui capturent l'ensemble de la communauté, de manière à ce qu'il n'y ait pas de main mise. On ne peut pas donner de droit de veto à un seul acteur. Il faut que l'on se mette d'accord, qu'il y ait du consensus ou pas.

Tom a proposé à ce qu'il y ait un mécanisme qui soit correct pour évaluer cela. Mais il faut que nous en discutions.

On dit que le GAC a deux groupes, qu'on est divisé. En général on a toujours ce cas-là, mais essayons d'éviter cela, travaillons ensemble pour résoudre cela, pour arriver à une discussion. N'ignorons pas l'intérêt de l'ensemble de la communauté parce qu'il y a une ou deux personnes qui ont des intérêts marqués.

Il faudra que l'on revienne là-dessus, mais il ne faut pas que l'on revienne dessus à chaque réunion. Il faut qu'on le fasse au cas par cas. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Oui, ça fait un moment qu'on a dépassé la fin de cette séance. Je souhaiterais préciser que demain, il me semble que ce n'est pas convenable que je parle au nom du GAC là-dessus demain, parce qu'en tant que GAC, nous n'avons pas discuté si nous sommes d'accords ou pas par rapport à cet amendement

qui est proposé. Je ne devrais pas prendre la parole au nom du GAC.

Que je sache, la réunion de demain est censée nous permettre de poser des questions, d'écouter le dialogue. Il faudra que l'on prenne une décision dans les 21 jours suivant la discussion.

Mais demain est un jour qui est censé nous donner la possibilité de soulever des questions si vous avez opinions, des questions, vous pouvez les exprimer. Ce n'est pas moi qui vais monopoliser le dialogue. Même s'il y a différents avis, c'est ça le but du dialogue, d'écouter tout le monde, d'essayer de se comprendre.

Pour moi, la participation du GAC dans le forum communautaire de demain, c'est ça.

Bien sûr le forum ne durera qu'une heure, on ne pourra pas prendre une heure et exprimer les 5 heures d'avis et de parole qu'on aurait à partager dans ce forum. Mais je pense que ce n'est pas à moi de monopoliser la parole et parler au nom du GAC, parce que nous n'avons pas discuté de cet amendement et il me semble que ce n'est pas ça mon rôle.

Pour ce qui est de la communication d'une décision dans les prochains 21 jours, oui à ce moment-là ce sera moi qui transmettrais notre message en tant que membre désigné dans l'administration de la communauté habilitée.

Mais pour ce qui est du dialogue de demain, il me semble que si vous avez envie de prendre la parole, si cela vous intéresse, j'espère que vous serez tous intéressés, vous aurez la possibilité d'y participer, de soulever des questions, d'exprimer votre avis, de poser au conseil d'administration les questions que vous voudrez concernant ce qu'ils font, ce qu'ils essaient de faire, de leur demander des explications.

Il me semble que c'est ainsi que la discussion procèdera.

Par la suite, vous pourrez également participer à ce dialogue, et jeudi prochain, on aura une autre séance où j'essaierai de voir s'il vous semble qu'il faudrait qu'on soutienne cet amendement, si on a un consensus ou pas. Si on arrive à un consensus, bien sûr ce sera facile de savoir s'il faudrait que l'on transmette le message ou pas.

Si nous décidons de le faire, il faudrait que l'on travaille ensemble sur la rédaction d'un message formel. Puis il faudra que l'on voie s'il y a des objections à ce message qui aura été rédigé. Et puis si on n'a pas d'objection à la proposition du conseil d'administration c'est ça qu'on fera.

Or, s'il y avait des objections, jeudi je vous demanderais d'être clair, de me dire explicitement pourquoi vous vous y opposez, et nous allons profiter des 21 jours prochains pour essayer de voir ce que nous pourrions faire.

Mais il faut absolument que l'on aille vers la fin de cette discussion. J'ai le Brésil, le Danemark et les États-Unis. Mais est-ce qu'il vous semble qu'on pourrait arrêter cette discussion à ce moment-là, parce qu'il faut que l'on passe à une autre question.

Ce n'est que le début de la discussion, on aura plus de temps. Et après le forum de demain, on sera mieux placé pour prendre une décision.

D'accord ?

Bien. Merci, merci de votre flexibilité et de me permettre de clore la discussion à ce moment-là. Bien sûr, je sais que c'est une question complexe et importante, il faut que l'on soit tous concentrés et que l'on comprenne ce qu'on sent, ce qu'on pense, et le reste du processus. Ce n'est pas facile.

Cela dit, je voudrais vous demander de passer tout de suite au point suivant. Il s'agit d'une question sur laquelle nous travaillons depuis un moment. Il s'agit d'un sujet qui a connu des réactions marquées de certains membres du GAC.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]